



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

Monsieur CASEY Bartholomew
778 chemin des espelugues
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Affaire suivie par : Chloé CUARTERO
Dossier : DP0840542500307
Demandeur : CASEY Bartholomew
Déposé le : 28/10/2025
Travaux : 778 chemin des espelugues 84800 Isle sur la Sorgue

Objet: Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.

- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)**: l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 30 OCT. 2025

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,
Françoise MERLE.





MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542500307		
Demande du :	28/10/2025 - affichée en Mairie le : 03/11/2025	Destination : Habitation
Par :	CASEY Bartholomew	SP créée : 0 m²
Demeurant à :	778 chemin des espelugues 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	
Pour des travaux de :	INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DE 18 MODULES EN AUTOCONSOMATION AVEC REVENTE DE SURPLUS D'UNE SURFACE TOTALE DE 36M2.	
Sur un terrain sis :	778 chemin des espelugues 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastré : BY-0034	

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, révisé et modifié le 16/02/2021, révisé et modifié le 19/05/2025
Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,
Vu la carte des aléas inondations liés à la Sorgue,
Vu la note de cadrage de Monsieur Le Préfet de Vaucluse relative au développement maîtrisé de l'énergie photovoltaïque en Vaucluse en date de mars 2021 :
https://www.sdis84.fr/internet/w84_7156/note-cadrage-photovoltaique-84-2021

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

ARTICLE 2 : elle est assortie de la prescription suivante :

Les préconisations de la note de cadrage décrite ci-dessus devront être respectées.

RISQUE INONDATION PHOTOVOLTAÏQUE : Tout appareillage électrique lié à cette installation devra être positionné à une côte supérieure ou égale à 0.50m en aléa Sorgue.

Décision exécutoire le

30 OCT. 2025

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

30 OCT. 2025

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Françoise MERLE

